

INSCRIPTION NOUVELLE DE DJEMILA

Parmi les inscriptions découvertes cette année dans les fouilles de Djemila par MM. Alb. Ballu et de Crésolles, on a recueilli la suivante, gravée sur une base de statue :

M PAPIO M FIL
PAPIR MARCI
ANO EQVO PV
BL EXORNATO
ET SACRORVM
PBLICORVM
CAVSALVPERCO
FACTO
CLAVDIA MAR
CIANA MATER
PRO INSIGNI OB
SEQVIOETPIE
TATEEIVS PO
SVITLDDD

M. Papio, M. fil(io) Papir(ia tribu) Marciano equo publ(ico) exornato et sacrorum publicorum causa Luperco facto, Claudia Marciana mater, pro insigni obsequio et pietate ejus posuit. L(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecuvio-num).

C'est on le voit, un hommage rendu à un citoyen de la ville, comme permet de le supposer la mention de la tribu Papiria, qui est celle des gens de Djemila. Cet homme avait reçu le titre de chevalier romain et avait ensuite été appelé à faire partie du collège des Luperques. Ce n'est pas, au reste, le premier africain qui ait été convié à cet honneur religieux : nous avons gardé à Cher-

chell le souvenir de deux personnages qui, eux aussi, furent désignés pour prendre place dans le même collège (1).

On sait que les Luperques étaient parmi les plus anciens prêtres de Rome et qu'ils subsistèrent jusqu'aux derniers temps de l'Empire, puisqu'ils ne disparurent qu'en 494 de J.-C. (2). Généralement ils étaient, comme M. Papius Marianus, de rang équestre. Leur fonction principale était de célébrer la fête des *Lupercalia*, qui tombait le 15 février et spécialement de courir, ce jour-là, autour du *pomerium* romain, presque nus (3), frappant au passage avec des lanières de cuir les femmes qu'ils rencontraient, pour leur assurer la fécondité.

On pourrait se demander si, pour des Africains, le sacerdoce de Luperque n'était pas simplement honorifique, si vraiment ces citoyens de Cherchell ou de Djemila, prenaient part à Rome à la cérémonie du 15 février. Les inscriptions d'Afrique, et, ce qui est assez curieux, celles-là seules, ajoutent au terme de *Lupercus* un qualificatif, qui semble répondre à la question et certifier la réalité de la fonction. Tandis qu'ailleurs les personnages portent simplement le titre de *Lupercus* (4), trois fois, à Cherchell, on lit : *sacris lupercalibus functus* (5) ; ici on a écrit *sacrorum publicorum causa factus*, ce qui écarte toute idée d'un sacerdoce purement théorique.

R. CAGNAT.

(1) *C. I. L.*, VIII, 9405, 9406, 21063.

(2) Sur les Luperques, voir surtout Henzen, *Annali*, 1863, p. 279 et suiv. ; Marquardt, *Le culte chez les Romains*, II, p. 173 et suiv.

(3) *C. I. L.*, VI, 2160, *equus romanus qui et lupercus cucurrit*.

(4) *C. I. L.*, VI, 2160, 32437 ; XI, 3205 ; XII, 3183, 3184 ; XIV, 3442.

(5) *C. I. L.*, VIII, 9405, 9406, 21063.